

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E25000006/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 27 janvier 2025

Le président du tribunal administratif de Nancy

CODE : 1

Vu enregistrée le 27 janvier 2025, la lettre par laquelle la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les projets, présentés par la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle, de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Bayon et de création d'un périmètre délimité des abords ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Yves Lallemand est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Dominique Chassard est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle, à Messieurs Yves Lallemand et Dominique Chassard.

Le président,



Sébastien Davesne